

Les Volontaires en Service Civique

Présentation du dispositif

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les **jeunes de 18 à 25 ans**. Il s'agit d'un **engagement volontaire d'une durée de 8 mois à 10 mois** environ et débutant **entre septembre et décembre** jusqu'en juin de la même année scolaire. Les missions s'effectuent **en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats**. La **priorité est donnée à des missions en écoles et collèges, en éducation prioritaire ainsi qu'en internat**.

Les missions des volontaires

- Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire
- Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport
- Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable
- Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale
- Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles
- Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires
- Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire
- Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation
- Contribuer à l'animation de la vie lycéenne
- Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

La formation

Chaque volontaire bénéficie d'une formation civique et citoyenne qui comprend obligatoirement deux volets :

- un volet « théorique » comprenant un ou plusieurs modules ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique ;
- un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (**PSC1**).

Les tuteurs bénéficient également d'une formation qui a pour thème la découverte du rôle du tuteur et l'accompagnement du volontaire pendant sa mission.

Les missions du GIP

Le Recteur confie au GIP FTLV :

- La gestion administrative et financière relative à l'élaboration des conventions, des fiches de vacation ; des convocations, listes d'émargement
- Le paiement des prestations de formation, des frais de déplacement et de restauration des volontaires en service civique, des tuteurs et des intervenants (infirmières de l'Éducation Nationale pour le PSC 1).

Pour l'ensemble de l'académie de Nancy-Metz, ce dispositif est sous la responsabilité pédagogique de l'Inspectrice d'Académie Adjointe de la DSDEN de Meurthe et Moselle.

Contact

Yannick APY, Chargé de mission
gip-contratsaides@ac-nancy-metz.fr

© 2020 Le reseau GRETA Lorraine
